

DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE(S)

SITUATION / ADRESSE		N° DE PARCELLE
Route du Lac 38		50
NOM DU PROPRIETAIRE		
Nicolas Paschoud		
ADRESSE DU PROPRIETAIRE	E-MAIL	N° TELEPHONE
Route du Lac 38	npaschoud@bluewin.ch	
MOTIF DE LA DEMANDE selon article 15 LPrNP		
☒ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole ☐ Impératifs de construction ou d'aménagement ☒ Autre : le cèdre est mort		
RAPPORT D'ARBORISTE	ENTREPRISE	DATE
☐ Oui ☒ Non, justification : CED s'est rendue sur place et a constaté que cet arbre est mort		
ESSENCE(S) A ABATTRE	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION Joindre un plan de situation avec l'emplacement	NOMBRE
Cèdre	Châtaigner ou Noyer	1

Seuls les dossiers complets seront traités et soumis à l'enquête publique durant 30 jours.

Prière de joindre les annexes suivantes :

- Photo du ou des arbres à abattre.
- Plan de situation (ou croquis détaillé) précisant l'emplacement, sur la parcelle, des arbres à abattre, avec les coordonnées géographiques pour chaque arbre.
- Plan de situation (ou croquis détaillé) de l'emplacement proposé pour les plantations compensatoires.
- Rapport d'arboriste, le cas échéant.

Paudex, le 15.10.2025 Signature du propriétaire

Formulaire et annexes à retourner par e-mail : greffe@paudex.ch ou par courrier : Administration communale, route de la Bordinette 5 1094 Paudex

Informations générales :

- Loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrNP) : <https://www.lexfind.ch/tolv/224631/fr>
- Règlement d'application de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrNP – BLV 450.11.1) : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/accueil>

- Les parcelles peuvent être visualisées sur le guichet cartographique Vaud : <https://www.geo.vd.ch/>

A remplir par la Commune :

☐ Oui du 23.10.25 au 24.11.25
☐ Oppositions reçues
☐ Décisions de la Municipalité :